

Audit de l'application d'aide au calcul et à l'octroi des rentes ACOR

Centrale de compensation

L'essentiel en bref

L'application d'aide au calcul et à l'octroi de rentes (ACOR) est un développement informatique de la Centrale de compensation (CdC). Elle aide les gestionnaires de la Caisse suisse de compensation (CSC) et des caisses cantonales et professionnelles à déterminer le droit d'un assuré à une rente et son montant. En 2017, plus de 136 000 nouvelles rentes de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) ont été octroyées.

La CdC joue ainsi un rôle de prestataire de services auprès des organes d'exécution du 1^{er} pilier. Elle peut être amenée à fournir une assurance quant à la fiabilité de ses prestations. Dès lors, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a évalué les contrôles informatiques généraux de l'application ACOR. Il a aussi examiné la capacité de l'environnement à former une base solide pour les développements futurs. Enfin, il a effectué le suivi d'une recommandation d'un précédent audit informatique (mise en place d'accords décrivant les niveaux de service des systèmes d'information (SI) de la CdC envers ses partenaires institutionnels).

Gestion des changements : une efficacité des contrôles à renforcer

Pour le CDF, la CdC a mis en place des outils et un processus de gestion des changements selon ses directives internes. Chaque modification dans ACOR est soumise à des tests pour assurer qu'elle n'impacte pas négativement le système (tests de non régression).

Néanmoins, le CDF ne peut garantir que tous les changements passés en production ont été demandés, testés et validés selon le principe des quatre yeux. Grâce aux tests de non régression systématiques, le risque lié à des fautes de calculs ou à des dysfonctionnements d'ACOR est certes limité. Il est toutefois essentiel de renforcer l'efficacité des contrôles de la gestion des changements pour assurer la traçabilité des événements et la séparation des tâches.

Une gestion des accès appropriée, une base adéquate pour des développements futurs

Les droits d'accès sont gérés pour les développeurs de l'application ACOR, mais pas pour les utilisateurs finaux. Le risque lié à l'absence de gestion des droits de ces utilisateurs reste faible en raison de l'installation locale et au mode d'utilisation (pas de modification de données possibles).

L'accès au code source est donné aux seuls développeurs du groupe ACOR et aux administrateurs de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication. Le CDF n'a pas observé d'exception à ce principe. Il n'a pas découvert de défaut majeur dans l'organisation et les processus de l'exploitation de l'application ACOR.

Le CDF estime que la plateforme ACOR constitue une base globalement adéquate pour les développements futurs de l'application. Dans l'optique de la nouvelle version, il encourage

la CdC à évaluer soigneusement les défis posés par la nouvelle architecture – sécurité, disponibilité, acquisition de nouvelles compétences. Il pousse aussi l'équipe ACOR à repenser les processus d'exploitation et les activités de contrôle en fonction de la future application.

Une recommandation pas encore entièrement mise en œuvre

Le CDF constate que les accords décrivant les niveaux de service des SI envers les partenaires institutionnels externes ne sont pas mis en place. Des principes de mise en œuvre sont toutefois définis et globalement appropriés. La CdC doit finaliser la définition de la forme des accords décrivant les niveaux de service et les mettre en œuvre rapidement.